

# Lettre de la Sécurité Routière

## Editorial

Octobre est traditionnellement le mois pendant lequel les forces de l'ordre sont particulièrement sollicitées pour lutter contre l'accidentalité routière.

D'une part, à l'occasion des Rencontres de la sécurité, évoquées dans cette lettre, d'autre part avec l'opération "Carton jaune" qui offre une alternative aux poursuites.

En cohérence avec la volonté du gouvernement de faire baisser la vitesse moyenne sur les routes et face à la dangerosité de l'utilisation du portable au volant, il a été décidé d'orienter l'opération "carton jaune" sur les infractions liées à la vitesse et au téléphone, sur la période du 24 septembre au 7 octobre 2018. Le 20 octobre, une centaine de contrevenants a été sensibilisée sur ces enjeux, au centre de secours du SDIS de St Eloi. Afin de renforcer le message, la préfecture a lancé une campagne de communication dans la presse écrite et en radio, portant sur le thème du téléphone, mais également des deux-roues motorisés. Il importait, après les trois décès survenus en septembre, de rappeler leur vulnérabilité.

Malheureusement, deux nouveaux décès se sont produits en octobre, portant à sept le nombre de conducteurs de deux-roues motorisés tués depuis janvier.

Il convient que, tous ensemble, nous ne cessions de lutter contre les risques encourus par ces usagers.



Cécile Geneste, directrice de Cabinet,  
Chef de projet sécurité routière,  
Préfecture de la Vienne

Bonne route, en toute sécurité.

N° 49 - octobre 2018

## L'info du mois

### La sécurité des usagers vulnérables

Selon les chiffres de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière), en agglomération, deux personnes tuées sur trois (32%) sont des usagers vulnérables (piétons, cyclistes et deux roues motorisés).

Les conditions de leurs déplacements se dégradent en cette période de l'année. Leur conspécuité (probabilité d'une personne ou d'un objet d'être vu dans un environnement donné) diminue du fait :

- d'une luminosité amoindrie,
- du port de vêtements de couleur terne,
- de la mauvaise visibilité de la part des conducteurs entendue par un champ de vision incomplet (présence de buée, d'eau, surface vitrée sale, grasse, système d'éclairage défaillant...).

De fait, si le port du gilet haute visibilité n'est pas obligatoire, son port est fortement recommandé notamment pour les jeunes enfants sur les trajets scolaires le matin et le soir.

Les déplacements des piétons sont régis par les articles R412-34 et suivants du code de la route. Pour rappel : lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons, ils sont tenus de les utiliser (les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle peuvent également les utiliser). Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée, mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant.

Suite page 2

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, hors agglomération, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche (sauf les personnes à mobilité réduite se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette, les cortèges, convois ou processions).

Les piétons sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention.

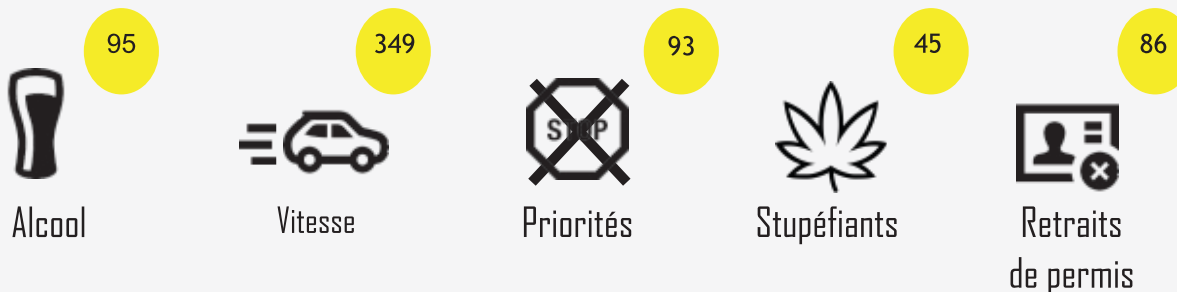
Le non-respect de ces obligations est puni de contraventions de première classe.

Cette sanction de faible importance vise essentiellement à inciter à des comportements plus sûrs en tenant compte de la vulnérabilité de ces usagers, principales victimes en cas d'accident.

En contrepartie, depuis le 17 septembre 2018, la sécurisation des piétons a été renforcée (Article R415-11 du code de la route). Les conducteurs ne cédant pas le passage aux piétons engagés sur la chaussée ou qui manifestent clairement l'intention de le faire, sont passibles d'une amende de 4e classe (jusqu'à 750 euros) et d'un retrait de 6 points, ce qui classe cette infraction parmi les plus graves en matière de retrait de points. Cette mesure vise à contraindre les conducteurs à porter une plus grande attention aux piétons, au moment où ils sont amenés à les rencontrer, par une démarche prévenante, courtoise et citoyenne, favorisant la sécurisation des déplacements doux.



## Bilan des infractions du mois



## Actualités

### " 4e édition du forum santé et sécurité au travail "

Le 16 octobre, à la Maison des projets de Buxerolles, plus de 300 jeunes ont bénéficié d'ateliers sur les thèmes de l'accès aux droits, des risques professionnels, du bien-être au travail et de la citoyenneté. Une très belle action de prévention organisée par les trois missions locales de la Vienne. Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) y ont animé un stand sur les risques de la consommation d'alcool au volant et la pratique des deux-roues motorisés.

Pour en savoir plus : [www.mli-poitiers.asso.fr](http://www.mli-poitiers.asso.fr) - 05 49 30 08 50



# Actualités

## " 6e édition des Rencontres de la sécurité "



Les Rencontres de la sécurité sont un rendez-vous annuel donné à l'ensemble des français par ceux qui veillent sur leur sécurité. Forces de sécurité et de secours, associations de sécurité civile... ils vont au-devant du plus grand nombre pour mettre en lumière leurs actions du quotidien. Le 10 octobre, à Auchan Poitiers sud, environ 200 jeunes lycéens et apprentis ont participé à des animations de sécurité routière sur le stand de la sécurité routière et sur l'espace de démonstration "accident de la route", animé par la police nationale. Ils ont également pu utiliser le "test o'choc", appareil de simulation de choc frontal soulignant le rôle de la ceinture de sécurité. Un jeu-concours a été organisé en partenariat avec le Futuroscope.

Le 11 octobre, des élèves de deux classes d'école primaire se sont rendus à bicyclette à la préfecture où ils ont bénéficié d'ateliers animés par le SDIS et un IDSR.

## Agenda







7, 8 et 9 novembre : ateliers alcool et deux-roues motorisés au lycée Le Dolmen, à Poitiers  
 12 au 16 novembre : représentations de théâtre interactif "Cocktails à gogo"  
 15, 19 et 20 novembre : forums sécurité routière à destination des seniors à Civray, Lusignan et Dangé St Romain



15 novembre : stand sécurité routière animé par l'EDSR de la gendarmerie au CREPS de Boivre  
 23 novembre : atelier code de la route animé par la police municipale au forum "Info seniors" à la Maison des projets de Buxerolles  
 19 au 23 novembre : opération "Soyez un cycliste éclairé" de Grand Poitiers, en partenariat avec la préfecture

## Bilan de l'accidentalité

	Septembre 2017	Septembre 2018		Janvier à Septembre 2017	Janvier à Septembre 2018	
 Accidents	27	30	+ 3	278	212	- 66
 Tués	2	4	+ 2	17	15	- 2
 Blessés	41	39	- 2	384	315	- 69
 Dont blessés hospitalisés	10	19	+ 9	129	124	- 5



## Zoom sûr...



### Florent GAILLARD Coordinateur du dispositif Ekinox

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Depuis maintenant 15 ans, par l'intermédiaire de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA) et notamment le collectif Ekinox, j'ai pu mettre en place des actions pour réduire les risques de la fête. Cette démarche pragmatique de santé publique vise à limiter les conséquences néfastes, directes et indirectes, sanitaires et sociales, des consommations d'alcool et de drogues dans l'enceinte d'événements festifs. Elle concerne tous les usages : expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance. Les risques principalement associés aux usages ont pour conséquence notable un accroissement de la morbidité, de la mortalité, de l'exclusion sociale. Il me semble donc indispensable d'installer des espaces d'informations et de discussion autour de sujets comme, entre autres, la sécurité routière.

**Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?**

Avec le collectif Ekinox, nous mettons à disposition des outils nécessaires pour pouvoir évaluer ses capacités à prendre la route. L'objectif est d'aider les individus à modifier leur(s) comportement(s) à risque(s) et ainsi les responsabiliser sur leur conduite. Grâce à une collaboration avec la sécurité routière de la préfecture de la Vienne et l'implication des bénévoles d'Ekinox, qui se positionnent à la sortie des événements, nous proposons de souffler dans un éthylomètre électronique pour vérifier le taux d'alcoolémie avant de prendre la route. Cela évite à l'automobiliste un risque supplémentaire d'accident, et un contrôle positif qui peut avoir des répercussions lourdes pour sa vie personnelle et professionnelle. Nous pouvons retarder ainsi certains départs. J'en profite pour insister sur la prise de conscience de prendre soin de soi et des autres.

Pour en savoir plus : [collectif.ekinox86@gmail.com](mailto:collectif.ekinox86@gmail.com)  
<https://www.adsea86.fr/> - <https://collectifekinox86.wixsite.com/collectifekinox>

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

[pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr)

et sur les réseaux sociaux

 [facebook.com/Prefet86/](https://facebook.com/Prefet86/)

 [twitter.com/Prefet86](https://twitter.com/Prefet86)

 [instagram.com/prefet86/](https://instagram.com/prefet86/)